

RÈGLEMENT DES PRESTATIONS SPORTIVES
EN DATE DU 15 mai 2017

ANNEXE 1

SPÉCIFICITÉS LIÉES À LA PRESTATION MUNICIPALE

- **IDENTIFICATION DE LA PRESTATION SPORTIVE :**
 - **ACTIVITÉ : « PARCOURS DE SANTÉ : SENIOR ET SANTÉ »**
- **PUBLIC CONCERNÉ :**
 - « **SENIOR** » Seniors de 60 ans et plus,
 - « **SANTÉ** » 16 ans et plus, personnes suivies pour des soins.
- **OBJECTIFS DE LA PRESTATION :** Le « parcours de santé » est un programme d'activités sportives adapté pour les seniors et les personnes suivies pour des soins en raison de différentes pathologies (cancer, diabète, obésité, neurologie, sclérose en plaque ou insuffisances respiratoires). Il s'organise sous une formule simple : pas de dossier d'inscription, libre choix des activités au gré des envies et de sa forme, activités accessibles sans réservation, plusieurs formules d'abonnement et possibilités de paiement.
- **CONDITIONS D'ORGANISATION :**
 - **Lieu, période et horaires d'accueil :** toute l'année en fonction du calendrier des activités et animations sportives municipales 2017/2018, défini par la Direction des Sports. Durant les congés scolaires, un programme spécifique est proposé. En cas d'aléas, technique ou sécuritaire, des séances peuvent être annulées.
- **CONDITIONS D'ACCÈS :**
 - Être adhérent du réseau Cité Club ;
 - Être seniors de 60 ans et plus ;
 - Avoir plus de 16 ans, être suivi en cancérologie, diabète, obésité ou pour des insuffisances respiratoires et être recommandé par les professionnels de la santé appartenant à l'un des groupements suivants : CHRU, réseau ONCOLOGIE 37, Espace Diabète et Obésité, Espace du Souffle, Réseau Neuro Centre :
 - Fournir un certificat médical avec le cachet du CHRU, réseau ONCOLOGIE 37, Espace Diabète et Obésité, Espace du Souffle, Réseau Neuro Centre. La personne sera invitée à un entretien préalable avec un éducateur sportif de la ville de Tours pour déterminer les activités sportives adaptées à sa situation,
 - Fournir la fiche d'inscription dûment remplie et signée par le représentant légal.
- **CONTRAINTES ET SPÉCIFICITÉS DE LA PRESTATION :**
 - **Matériel et habillement fournis :** matériel pédagogique ; en cas de dégradation volontaire, ce matériel devra être remplacé aux frais de l'utilisateur ;
 - **Matériel et habillement à apporter :**
 - Pour la piscine : slip de bain obligatoire (en lycra de préférence) ; bonnet de bain obligatoire ;
 - Chaussures et tenue adaptées en fonction de l'activité ;
 - **Application des consignes médicales :**
 - À la charge des participants ;
 - Ne pas venir à jeun et prévoir le nécessaire pour s'alimenter et s'hydrater ;
 - **Particularités d'encadrement :**
 - Encadrement Ville de Tours – Éducateurs sportifs

○ **Modalités d'accès et de règlement :**

Présentation de la carte citéclub en cours de validité.

Ticket* pour une séance, lot de 10 tickets*, abonnement de 3, 6 mois ou 1 an et la semaine découverte exclusivement réservée aux personnes relevant du dispositif « sport santé », formule unique et non renouvelable.

Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, CB (à partir de 10€), chèques vacances ou coupon sport à la Direction des Sports ou aux des caisses des piscines municipales. Les tarifs sont définis par délibération municipale adoptée annuellement.

*Validité des tickets : 1 an